

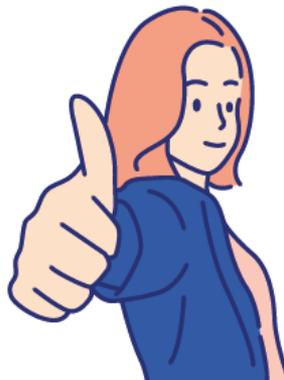
# Parcoursup simplifie vos démarches

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier



- **Une offre de formation riche et diversifiée : près de 24 000 formations supérieures proposant principalement des diplômes nationaux ou d'établissement validés par l'Etat**

Des formations sous statut étudiant et des formations en apprentissage

- **Une priorité : simplifiez vos démarches !**

Parcoursup, c'est 1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier

Parcoursup, c'est un cadre de présentation des formations unique pour **trouver rapidement les informations essentielles**, pour **connaitre les chiffres clés** de la session précédente

Sur le site [parcoursup.gouv.fr](http://parcoursup.gouv.fr) une fiche « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer dans le choix d'un établissement de formation

- **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure**

**Vous n'êtes pas seuls pour réfléchir et faire vos choix** : vous êtes accompagnés, au lycée, via les professionnels de la plateforme, au numéro vert, sur les réseaux sociaux Parcoursup

Sur Parcoursup, retrouvez des quiz, vidéos, un site d'entraînement et des conseils à chaque étape

○ **La transparence sur les critères : un cadre commun proposé sur Parcoursup**

Parcoursup permet de visualiser, dans un cadre commun à toutes les formations, les **critères et éléments que les enseignants des formations du supérieur ont défini pour l'examen des candidatures** : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc...

**Important** : **Parcoursup ne fait jamais l'analyse des candidatures** : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez

Parcoursup garantit votre **droit à l'information** : vous pouvez interroger la formation qui ne vous a pas admis

○ **La transparence sur le profil des admis : un appui pour réfléchir à son parcours et à ses vœux**

**Nouveauté 2025** : retrouvez dans la rubrique "**Visualiser les chiffres d'accès à la formation**" de la fiche formation, des informations sur le taux d'accès (niveau de demande pour la formation) ainsi que sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

○ **La transparence sur les taux de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle**

Dans la rubrique "**Poursuivre ses études et connaître les débouchés**", vous pourrez consulter des données nouvelles sur la réussite et l'insertion professionnelle dans les formations qui vous intéressent

**Nouveauté 2025** : les données sur l'insertion professionnelle sont étendues aux licences universitaires

## ○ Parcoursup vous permet de choisir librement les formations qui vous intéressent

Vous formulez librement vos vœux **sans les classer**

Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 2 juin 2025. **Vous avez le dernier mot**

Parcoursup vous aide à anticiper, à comparer les formations entre elles, à participer aux journées portes ouvertes (JPO)

## ○ Parcoursup agit pour l'égalité d'accès et de réussite des étudiants

Parcoursup met en œuvre des actions ciblées pour l'accès au supérieur des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques, ou encore des lycéens participant à des cordées de la réussite

Parcoursup prend en compte les situations particulières tels les candidats en situation de handicap ou candidats sportifs de haut niveau ou artistes confirmés

Parcoursup promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) à l'université pour favoriser la réussite des étudiants

# Le calendrier 2025 en 3 étapes



## S'inscrire sur Parcoursup

- **Un message adressé aux lycéens un peu avant le 15 janvier sur leur adresse mail enregistrée au lycée pour activer leur compte :** une adresse valide et régulièrement utilisée >> pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

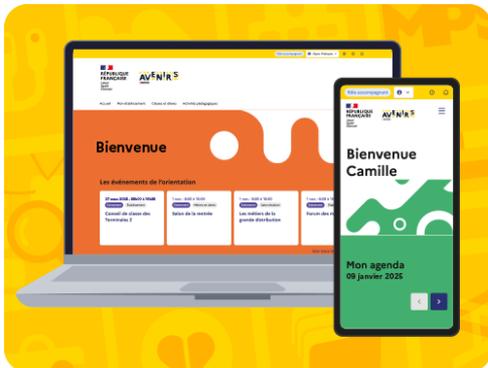
*Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

**Pour les lycées français à l'étranger :** l'établissement fournit l'identifiant pour créer son dossier

*Conseil aux parents ou tuteurs légaux :* vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

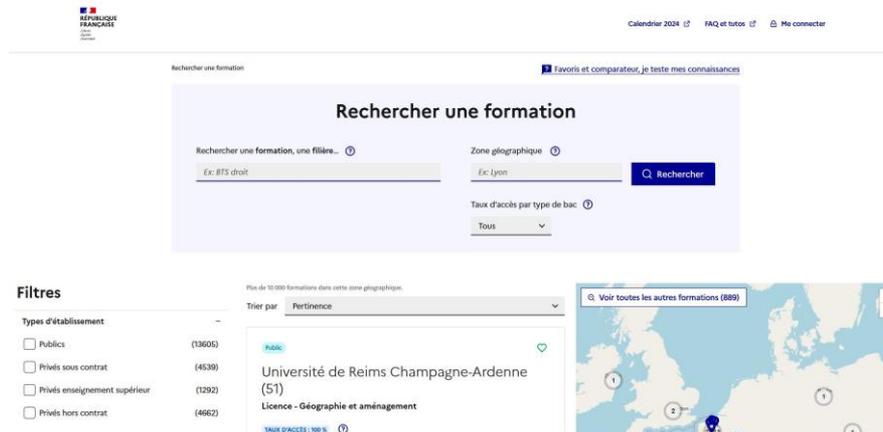
## LE BON REFLEXE : S'INFORMER



### Sur [Avenirs.onisep.fr](https://www.avenir3.onisep.fr)

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur les **filières, les formations et les métiers**

Un **nouvel environnement** pour **aider les professeurs** dans l'accompagnement à l'orientation de leurs élèves



### Sur [Parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr) :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les dates des **journées portes ouvertes**

## LE BON REFLEXE : ECHANGER, SE PREPARER



### Des lives pour poser vos questions

*Calendrier à retrouver sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)*

### Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les personnels d'orientation

### Echanger avec les formations

- Les responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

➤ *contact et dates à retrouver sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)*

### Préparez-vous avec les outils Parcoursup

- Quiz, Video-tuto, Règles d'or, Faq
- Site d'entraînement de la phase d'admission

## Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

- **Des formations sous statut étudiant** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS), classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie ), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc.
- **Des formations sous statut apprenti (en alternance)** : l'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences, etc.).
- **Nouveauté 2025 « la carte d'identité des formations »** : la « carte d'identité » de chaque formation permet de vérifier en un clin d'œil le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil ou encore l'éligibilité aux bourses. On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les frais de scolarité.

## Des informations claires, riches et utiles

**Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation** : les enseignements et les options proposés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, des contacts avec les responsables de la formation

**Et en 2025**, des informations plus riches sur les taux de réussite et d'insertion professionnelle, les débouchés et les possibilités de poursuite d'études

**Des informations sur les critères et les modalités de candidature** : la liste détaillée des critères d'analyse des candidatures et leur niveau d'importance, les modalités et le calendrier des éventuelles épreuves de sélection (écrit/oral), des conseils des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature

Les lycéens en **cordées de la réussite** pourront identifier les formations qui prennent compte ce critère dans leur analyse des candidatures (près de 40 % des formations en 2024)

**Nouveauté 2025 : des informations plus riches pour réfléchir avant de faire vos vœux** : le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

**Pour chaque formation** : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis de la session 2024

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières sélectives** (Classes prépa, BTS, BUT, écoles de commerce, d'ingénieurs, IFSI, IEP, etc...)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse sera apportée pour chaque vœu formulé à compter du 2 juin 2025
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** : elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats
- **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

**Entre le 6 et le 10 juin 2025**, il devra toutefois classer ses vœux en attente par ordre de préférence

>> **Objectif : accélérer le rythme d'envoi des propositions** pour augmenter encore la part de lycéens ayant au moins une proposition avant les épreuves écrites du baccalauréat

**Dernier jour pour formuler vos vœux :  
Jeudi 13 mars 2025**

(23h59 heure de Paris)



Février

Mars

Avril

Mai

○ **La rubrique Activités et centres d'intérêt**

une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements

○ **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation

○ **Les pièces spécifiques ou formulaires**

demandés par certaines formations sélectives

○ **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée

○ **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

- **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre)

○ **Des informations sur votre parcours spécifique**

- parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)

- participation aux cordées de la réussite

- certification des compétences numériques (Pix)

**Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux :  
Mercredi 2 avril 2025**

**(23h59 heure de Paris)**

Mars

Avril

Mai

Juin

# Lundi 2 juin 2025 > jeudi 10 juillet 2025

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### Lundi 2 juin – début de la phase principale : c'est le moment de faire vos choix

- **Consultez dans votre dossier**, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées
- **Faites votre choix** : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue

### Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin Classez vos vœux en attente



### Mercredi 11 juin – début de la phase complémentaire

Vous pouvez formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** pour des formations ayant encore des places à proposer



### Vendredi 4 juillet - Résultats du Bac 2025

Après les résultats du bac, je peux aller m'inscrire dans l'établissement que j'ai choisi

### A partir du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Début de l'**Accompagnement personnalisé** des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

### Jeudi 10 juillet 2025 - fin de la phase principale

La phase complémentaire se poursuit jusqu'au 11 sept. L'accompagnement en CAES se poursuit pour ceux qui ont sollicité cet accompagnement

- **Prendre connaissance du calendrier 2025**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure ; utilisez les outils Parcoursup pour échanger, vous exercer (Quiz ; Règles d'or ; Faq ; Site d'entraînement de la phase d'admission)
- **Anticipez, n'attendez pas la dernière minute pour préparer votre projet d'orientation** : anticipez au lycée (Avenir(s) ; possibilité d'ouvrir un compte Parcoursup dès la 2nde) pour construire votre projet d'orientation progressivement, explorez la carte des formations, consultez les fiches des formations
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Ne restez pas seuls avec vos questions** : échangez au lycée et profitez des rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : Lives Parcoursup, journées portes ouvertes, étudiants ambassadeurs
- **Préparez vous pour la phase d'admission** : la phase d'admission va vite, vous devrez répondre aux propositions ... alors préparez-vous à faire un choix..

**Mais rassurez-vous, Parcoursup n'est qu'une première étape... vous avez le droit de vous réorienter !**

## Des services pour vous aider et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**  
*(en complément du numéro vert accessible depuis l'Outre-mer et l'étranger, des numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur le site [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr))*
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, X, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils
- **Des tutos vidéos, des quiz et une Faq très riche**
- **Un site d'entraînement** pour vous préparer à la phase d'admission

## Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

**Bourse sur critères sociaux** : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via [lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse](https://lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse)

**Aide à la mobilité** : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

**Logement en résidence universitaire** : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr) . Pour toute question, une FAQ est proposée sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

**Santé** : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr)

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursupinfo

   @etudiantgouv